

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
69720 SAINT BONNET DE MURE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.
DU 29 MARS 2021**

04-03-2021 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Nombre de conseillers en exercice	13
De présents	10
De votants	11

L'an deux mille vingt et un, le 29 mars à 16 H 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint Bonnet de Mure, étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Danièle SANTESTEBAN, Vice-Présidente.

Présents : Ms. : Olivier SUSINI – Alain LONGOMOSINO – Georges LAJARA
Mmes : Danièle SANTESTEBAN – Josiane CHABERT – Martine PINTON -
Francine CLUZEL – Audrey SAUNIER – Renée ALIBERT - Nadia OULD
CHEIKH

Date de la
convocation :
23/03/2021

Absent excusé : Jean-Pierre JOURDAIN

Absente : Hélène HEGOBURU

Pouvoirs :

Christiane GOULLET à Georges LAJARA

Résultat du vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Olivier SUSINI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame SANTESTEBAN Danièle - Vice-Présidente ouvre la séance à 16 h 30, le quorum étant atteint

.....

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'exercice du budget 2020,

Vu le compte administratif 2020,

Vu le compte de gestion du trésor public 2020,

Madame la Vice-Présidente informe le conseil d'administration que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par la trésorerie de ST PRIEST.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du CCAS.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion de la trésorerie,

Le Conseil d'Administration, après en avoir discuté, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion 2020.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS AN SUSDITS.
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.**

Pour copie certifiée conforme le 30 mars 2021

Je soussigné Jean-Pierre JOURDAIN, Président du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de cette délibération.

Qui a été transmise à Monsieur le Préfet du Rhône.

Danièle SANTESTEBAN

La Vice-Présidente du CCAS

